PET FOOD

DÉCRYPTER L'ÉTIQUETTE

La composition des aliments pour animaux de compagnie relève d'une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne ce qui est écrit sur leur emballage : certaines mentions sont obligatoires, d'autres facultatives. Quantité et qualité des matières premières sont plus ou moins clairement mentionnées et permettent au consommateur de comparer les produits proposés. Pour renseigner au mieux vos clients, petit rappel des éléments les plus importants. Par Fanny Guillaume

Le pet food pour chiens et chats est scindé en deux grandes catégories : **les aliments secs** (croquettes, floconnés), qui contiennent moins de 14 % d'humidité, et **les aliments humides** (pâtées conditionnées en conserve ou en barquette, bouchées en sauce ou en gelée conditionnées en sachet fraîcheur), qui contiennent plus de 60 % d'humidité (le plus souvent autour de 80 %). Entre les deux, on parle d'**aliments semi-humides** (certains saucissons pour chiens, par exemple).

Au sein de ces catégories, on différencie encore deux types d'aliments :

➤ **Les aliments physiologiques :** ce sont les plus répandus. Ils sont destinés à couvrir les besoins normaux d'un animal en bonne santé en fonction de son âge et de son poids, voire de sa race, de son activité ou de tout autre critère, le référencement étant de plus en plus pointu. Ces aliments sont vendus dans les circuits spécialisés, en grande et moyenne surfaces ainsi que chez les vétérinaires.

➤ **Les aliments diététiques :** ils sont destinés à couvrir les besoins spécifiques d'un animal souffrant d'une affection donnée (arthrose, insuffisance rénale, atopie, problème cardiaque…). Ils ne sont vendus que dans le circuit vétérinaire.

Pour être qualifiées d'aliment complet, les croquettes doivent apporter tous les nutriments nécessaires à l'animal auquel elles sont destinées.

Types d'aliment

➤ **L'aliment complet :** il apporte tous les nutriments dont l'animal a besoin au quotidien.

➤ **L'aliment complémentaire :** il doit être associé à une autre source alimentaire pour constituer une ration complète. Ce terme s'applique aussi aux snacks et friandises.

➤ **L'aliment premium :** pet food haut de gamme pour chiens ou chats, sa composition a été étudiée précisément par des vétérinaires pour répondre au mieux aux besoins des animaux grâce à des matières premières de qualité et à une supplémentation (minéraux et vitamines) adaptée. Ils sont vendus dans les circuits spécialisés et chez les vétérinaires.

Liste d'ingrédients

Sur les emballages, les ingrédients sont cités dans l'ordre décroissant de leur importance en poids. Une liste détaillée est un gage de stabilité de la recette, tandis que des mentions vagues (« viandes », par exemple) témoignent de la variabilité potentielle des matières premières utilisées.

La mise en avant d'une matière première et le qualificatif utilisé pour la quantifier répondent à des exigences réglementaires. Ainsi, par exemple, une mention « au goût de poulet » ou « aromatisé au poulet » signifie que l'aliment contient moins de 4 % de poulet ; une mention « au poulet », « avec du poulet » ou « contient du poulet », qu'il en contient au moins 4 % ; « riche en poulet », qu'il en contient au moins 14 % ; « menu poulet », au moins 26 % ; et « tout poulet », qu'il s'agit de viande de poulet à 100 %.

Analyse moyenne

L'analyse moyenne précise le taux de certains composants dans l'aliment, généralement exprimé en pourcentage : protéines brutes (au moins 26 % dans l'idéal), matières grasses brutes (en général autour de 16 %), cendres brutes (il s'agit des minéraux de la ration, essentiellement du phosphore et du magnésium – leur teneur oscille entre 5 et 8 % pour les aliments secs et autour de 2 % pour l'humide), cellulose brute (une faible teneur, entre 2 et 3 %, est préférable pour ce composant issu de la membrane des végétaux, à l'effet bénéfique sur le transit) ou encore humidité (pour les boîtes et autres conserves). L'étiquette peut également préciser la teneur en certains minéraux et vitamines (mention obligatoire pour les vitamines A, D et E).

Si l'indication du taux de sodium n'est pas obligatoire pour les aliments physiologiques, il peut être utile de le connaître, car des produits trop riches en sel peuvent être déconseillés aux animaux souffrant de certaines affections (insuffisance cardiaque, par exemple). Cette mention est en revanche obligatoire pour les aliments diététiques.

Les additifs (colorants, comme la poudre de betterave ou de céleri, conservateurs) peuvent aussi être mentionnés, et le « CE » qui suit indique que ces composants font partie d'une liste validée par la Commission européenne.

Provenance des ingrédients

La réglementation autorise les sous-produits animaux, collectés dans les abattoirs dédiés à chaque espèce (porcs, volailles, ruminants), à entrer dans la composition des aliments pour animaux de compagnie. Il s'agit des morceaux de viande qui ne sont pas destinés à l'alimentation humaine (les viscères, par exemple). Ces sous-produits sont souvent identifiés par les termes « protéines animales déshydratées » ou « hydrolysat de protéines animales » (expression désignant des morceaux ayant subi une décomposition pour les rendre moins allergisants).

Certains fabricants font également le choix d'utiliser des protéines animales plus nobles, propres à la consommation humaine, par exemple. Dans tous les cas, les matières premières animales, quel que soit leur état physique (fraîches, congelées, déshydratées) sont obligatoirement issues d'animaux sains, tués en abattoirs sous le contrôle de vétérinaires officiels.

Mode d'emploi

En général, les étiquettes de pet food comprennent des instructions d'utilisation. Elles indiquent à quel type d'animal est destiné l'aliment (en croissance, adulte, senior…) et précisent les quantités à distribuer en fonction du poids de l'animal. Mais attention, ces quantités ne sont qu'indicatives et devront parfois être modulées selon l'état de l'animal (femelle gestante, animal stérilisé…), de son état d'embonpoint, de son activité ou de son âge.

Une pesée régulière de l'animal (des balances sont disponibles en libre-service dans les cliniques vétérinaires) pour vérifier la stabilité de sa masse permettra d'établir la bonne adéquation de l'apport énergétique.

Autres mentions

Sur l'emballage doivent obligatoirement figurer la date limite de consommation optimale ainsi que les numéros de lot et d'enregistrement, nécessaires en cas de réclamation auprès du fabricant. On peut enfin y trouver des conseils sur les conditions de conservation, la mise à disposition d'eau fraîche (nécessaire avec les aliments secs), d'autres informations visant à mettre en avant la qualité de l'aliment (« développé avec des vétérinaires », par exemple) ou d'éventuels labels. ■